

## DÉLIBÉRATION N°DL20230071 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 15 MAI 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 05/05/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 37 présents, 2 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA (à compter de 18h36) ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à compter de 18h53) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA (à compter de 18h36) ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT (à compter de 18h36) ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Nathalie ROBERT ; M Pierre-Mary DESHAYES

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Florence VANELLE

M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**SIEL TERRITOIRE D'ENERGIE LOIRE - ADHÉSION À LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE RELATIVE À LA MUTUALISATION ADAPTÉE ET ÉVOLUTIVE DE LA GESTION DES DONNÉES**

**M. Jean-Luc BOUCHACOURT** expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses compétences optionnelles (article 2.2.3 des statuts dans leur version de juin 2019), le SIEL Territoire d'Énergie Loire (SIEL-TE 42) dispose d'attributions visant une mutualisation efficace des données, laquelle intègre trois composantes :

- Le syndicat propose une mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données à ses adhérents, via le réseau ROC42, afin d'optimiser les réseaux et objets connectés des territoires au service de la transition écologique,
- Il peut proposer un service public de collecte et de gestion des données,
- Le syndicat met notamment à la disposition des adhérents un SIG Web départemental «GEOLOIRE» avec cadastre informatisé, ainsi que son évolution en fonction des attentes des collectivités.

Par délibération n°2021\_12\_13\_12B en date du 13 décembre 2021, le Bureau syndical du SIEL-TE 42 a validé la mise en œuvre de cette compétence gestion des données : ROC42.

Il est ainsi proposé aux collectivités souhaitant adhérer à la compétence ROC42, la signature d'une convention détaillant les modalités suivantes :

- Objet de la convention,
- Périmètre de la mutualisation de la gestion de la donnée,
- Modalités d'intervention lors de la vie du réseau ROC42,
- Principes d'adhésion à la compétence de mutualisation de la gestion des données,
- Modalités financières,
- Propriété et nature des données,
- Durée et prise d'effet de la convention.

L'adhésion à la compétence est prise par délibération du conseil municipal pour une durée de 6 ans à compter de la date de signature de la convention. A l'issue de cette période, la convention est renouvelable par tacite reconduction par période d'un an, sauf reprise de la compétence avec préavis de six mois notifiée par une partie à l'autre partie par lettre avec accusé de réception.

Le coût d'adhésion à la compétence ROC42 est constitué de deux composantes :

- Un coût annuel en fonction du nombre d'habitants, soit pour la ville de Saint-Chamond un coût annuel de 350 € HT, correspondant à un coût forfaitaire annuel 0,01 € HT / an / habitant,
- Un coût mensuel par objet :
  - Soit au titre de l'**accès Simple** comprenant le réseau de collecte (l'adhérent est autonome pour programmer ces capteurs et décrypter les données). Pour la ville de Saint-Chamond, le coût à l'objet est établi selon un barème par tranche de 0.30 € HT/objet/mois,

- Soit au titre de l'**accès Évolué** comprenant le ~~réseau de collecte et la~~ Plateforme de stockage et visualisation de la donnée (l'adhérent confie au SIEL-TE 42 la programmation des capteurs sur le réseau ROC et le décryptage des données).

Les tarifs sont fixés annuellement au sein du barème des contributions du SIEL-TE 42.

Il est proposé que la commune de Saint-Chamond adhère à l'accès Simple de la plateforme ROC42, au regard de son projet POC smart quartier.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT

**DÉCIDE :**

- **d'adhérer** à la compétence proposée par le SIEL Territoire d'Energie Loire, relative à la mutualisation adaptée et évolutive de la gestion des données au travers de ROC42, avec l'option accès Simple, à compter de l'exercice 2023, représentant une cotisation annuelle de 0,01 € HT / an / habitant, soit pour la ville de Saint-Chamond, 350 € HT par an, et de 0.30 € HT / objet / mois,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante et tous documents y afférents,
- **d'autoriser** le versement des cotisations annuelles correspondantes,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours, chapitre 011.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 16/05/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Pierre DECLINE

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le



ID : 042-214202079-20230515-DL20230071-DE

*Date de mise en ligne 24 mai 2023*